



**Des démarches simplifiées
pour tous**



50%

De déduction immédiate

Dépensez 100 €

Payez 50 €

Contactez nous



www.eki-services.fr



contact@ekiservices.com



06 82 11 66 48 / 06 10 60 12 38



Société de service à la personne

L'AVANCE IMMÉDIATE DU CREDIT D'IMPÔT



Economique



Simplicité



Sécurisé



Sans frais

Qu'est-ce que l'Avance Immédiate ?

L'Avance Immédiate est un service gratuit proposé par l'URSSAF qui permet aux particuliers de bénéficier instantanément de leur crédit d'impôt de 50 % sur les services à la personne.

Vous n'avez plus besoin d'attendre l'année suivante pour être remboursé par l'administration fiscale..

Vous ne payez que la moitié de votre facture au moment du règlement.

EXEMPLE

MONTANT DE LA PRESTATION :

200 €

CRÉDIT D'IMPÔT :

100€

MONTANT RÉELLEMENT PAYÉ :

100€

Grâce à l'Avance Immédiate, le crédit d'impôt est déduit automatiquement.

Les Services concernés



Entretien de maison



Garde d'enfants de plus de 6 ans



Ménage et repassage



Soutien scolaire



Jardinage



Assistance informatique



Petit bricolage



Accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap

Selon les conditions d'éligibilité

Qui peut en bénéficier ?

Vous pouvez bénéficier de l'Avance Immédiate si :

- ✓ Vous disposez d'un numéro fiscal
- ✓ Vous faites appel à une entreprise agréée de services à la personne
- ✓ Vous résidez en France.
- ✓ Vous avez déjà effectué au moins une déclaration de revenus.



MON CRÉDIT D'IMPÔT
pour les services à la personne

Comment ça marche ?

1

Nous vous proposons l'activation du service.

2

Vous recevez une invitation de l'URSSAF.

3

Vous activez votre compte en quelques clics.

4

Vous bénéficiez automatiquement de la réduction de 50 % sur vos prochaines prestations.